

## ETUDE DU BASSIN DU RU DU CUIVRE

### Partie 2 : entretiens préalables

#### SOMMAIRE

1. Elaboration du guide d'entretien.....	2
2. Synthèse des entretiens réalisés .....	3
2.1. Perception générale du ru du Cuivre et de ses usages.....	3
2.2. Perception des mutations du modèle agricole.....	4
2.3. Dysfonctionnements perçus, améliorations souhaitées .....	5
2.4. Idées de solutions évoquées par les acteurs .....	5
2.5. Perception du processus de concertation et éléments sur le contexte politique.....	6

## 1. Elaboration du guide d'entretien

---

Les entretiens préalables ont pour objectifs de présenter le projet de concertation, de recueillir les préoccupations des acteurs et leur perception de la situation pour déterminer leurs besoins et également de recueillir des informations sur les relations qui existent entre les différentes parties prenantes, les éventuelles tensions pouvant exister. Dans le cas présent, ils permettent également d'avoir des points de vue plus variés, sur l'ensemble du bassin et non seulement celui des acteurs ayant des revendications. En plus de ces éléments, des informations sur les propriétaires des parcelles et l'existence des réseaux de drainage ont été demandés. Cela permet à la fois d'obtenir des renseignements nécessaires à la phase de diagnostic du bassin versant mais éventuellement de débiter l'entretien en abordant des points purement factuels permettant d'instaurer un climat d'échange. Pour faciliter le recueil des informations, des cartes centrées sur le tronçon du ru traversant la commune concernée lors de l'entretien ont été utilisées. Elles permettent de noter les informations et leur localisation, par exemple les exutoires de drains.

2

La préparation des entretiens de la phase préalable a été réalisée à partir des conseils formulés sur le site de Comédie (<http://www.comedie.org>), notamment pour les objectifs et la méthodologie. Ainsi, le guide d'entretien a été préparé en utilisant des questions ouvertes, semi-directives permettant de débiter sur les besoins. Des questions secondaires ont été ajoutées pour approfondir certains aspects ou pour relancer le dialogue. Elles n'ont été posées que si le besoin s'en faisait sentir, afin de pouvoir souligner quels aspects étaient évoqués spontanément tout en pouvant déterminer pourquoi un aspect évoqué dans une commune ne l'avait pas été dans une autre. Enfin, des modifications ont pu être apportées selon les acteurs rencontrés. En particulier, la rencontre avec une technicienne rivière au SIVLO a été l'occasion d'évoquer les travaux de renaturation qui ont été effectués dans la partie loirétaine du ru.

Lors de la mise à l'épreuve du guide d'entretiens lors des rencontres avec les acteurs, il est apparu que le point de vue sur le jeu d'acteurs n'était pas spontanément exprimé mais que des éléments évoqués au fil de la discussion pouvaient s'y rattacher. Par ailleurs, la logique ayant mené aux modifications du ru ont parfois été spontanément exprimées et expliquées. La reformulation au cours de l'entretien de ce que l'on a compris du discours de l'acteur s'est également avérée importante, notamment pour éviter une mauvaise compréhension. Par exemple, le terme « entretien » peut désigner celui du cours du lit mineur par curage ou celui de la végétation à l'épareuse, selon les acteurs rencontrés.

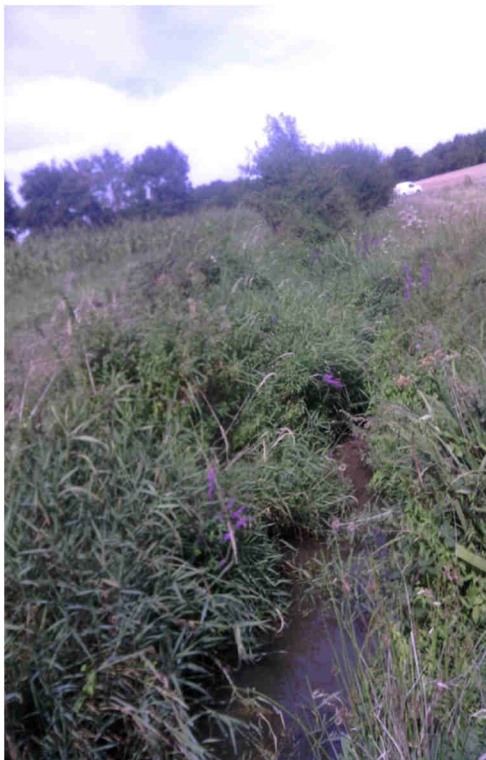
## 2. Synthèse des entretiens réalisés

---

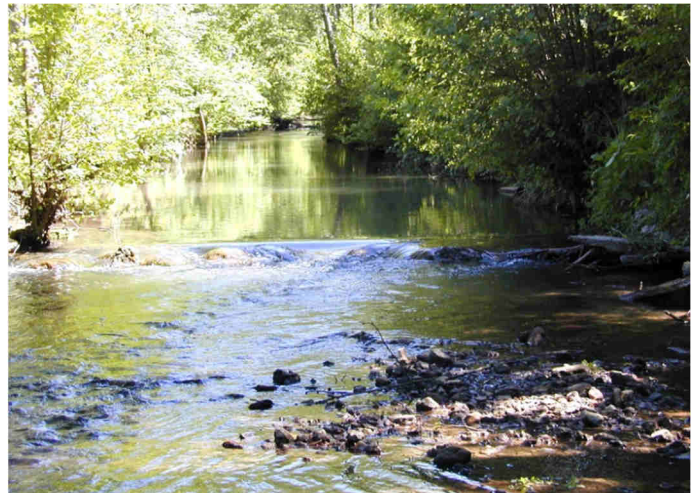
Les 12 acteurs qui ont permis l'élaboration de cette synthèse sont essentiellement les maires et les présidents des AFR des communes riveraines du ru du Cuivre. Les principaux points ressortant de ces entretiens ont été présentés lors de la réunion du 17 août 2017 et sont résumés ci-après.

### 2.1. Perception générale du ru du Cuivre et de ses usages

Si le ru du Cuivre a été défini comme un cours d'eau sur toute sa longueur par les services de l'Etat, la perception qu'en ont les acteurs évolue fortement de l'amont vers l'aval. Plus précisément, l'arrivée dans le ru des eaux provenant de la source de la Fontaine, à Chêne-Arnoult, marque un changement important. L'écoulement devient permanent et, à partir de ce point, le ru est véritablement considéré comme un cours d'eau par l'ensemble des acteurs. Il peut ainsi être désigné sur cette portion par le terme de « rivière » au cours des entretiens et non plus par celui de « fossé » parfois utilisé dans la partie amont.



Amont du ru Cuivre à Champignelles (DOUANE M., 2013)



Aval du ru du Cuivre à Douchy (FDPPMA 45, SIVLO, 2012)

On retrouve cette différence de perception générale dans les fonctions attribuées au ru. Si la fonction agricole est importante sur une grande part du tracé, l'enjeu piscicole apparaît lui avec la permanence de l'écoulement (FDPPMA 89, FDPPMA 45, Mairie de Douchy). Bien que ce ru ne soit pas pêché, c'est un cours d'eau de grossissement pour les truites (SIVLO) dont

certaines acteurs relèvent la présence (*agricultrice à Chêne-Arnoult, Mairie de Douchy*). Concernant l'enjeu agricole, celui-ci est essentiellement un enjeu d'évacuation des eaux excédentaires, via un réseau de drains <sup>et/ou</sup> de fossés. Il est plus ou moins fort d'une commune à l'autre, selon le relief et l'existence ou non du bassin versant d'un autre cours d'eau sur le territoire. C'est à Champignelles, qui compte 1500 ha de surface agricole dont les eaux sont drainées vers le ru du Cuivre, que cet enjeu est le plus marqué (à titre de comparaison, la commune de Marchais-Beton n'en compte que 171 ha). Dans la partie du ru où l'écoulement est permanent, on peut également avoir un enjeu agricole d'apport d'eau pour les exploitations (*agricultrice à Chêne-Arnoult*).

## 2.2. Perception des mutations du modèle agricole

La logique qui a conduit les mutations du modèle agricole est connue et expliquée spontanément par certains acteurs afin d'expliquer la situation actuelle, en particulier là où les changements ont été marquants (*Mairie de Champignelles, Mairie de Chêne-Arnoult, Mairie de Douchy, et en partie pour Mairie de Chambeugle*).

4

Après la seconde guerre mondiale, construire un nouveau modèle agricole pouvant permettre de subvenir aux besoins de la population apparaissait comme une nécessité. Pour cela, de nouvelles techniques ont été adoptées notamment une plus forte mécanisation et l'établissement de réseaux d'assainissement dans les années 70 et 80. Celles-ci ont rendu nécessaire la création de parcelles de plus grande taille, via des opérations de remembrement. Parallèlement, le cours d'eau a pu être rectifié et recalibré et les surfaces en prairies ont régressé pour être remplacées par de plus grandes surfaces de céréalières.

Là où ils ont été mis en œuvre, ces travaux peuvent être considérés comme nécessaires, notamment pour les réseaux d'assainissement qui permettent de cultiver plus aisément des terrains en évacuant l'eau de façon plus efficace ou, par exemple, par une voie qui évite le départ de terre des parcelles (*AFR de Fontenouilles*). Cependant, d'autres acteurs ont un regard plus critique sur ces actions, en particulier vis-à-vis de la rectification et du recalibrage du ru ainsi que des détériorations qu'elles ont engendrées (*FDPPMA 89, Mairie de Douchy*).

Il est également admis que de tels travaux ne seraient pas réalisables de la même façon aujourd'hui de par des contraintes législatives et une organisation institutionnelle différentes, avec un nombre plus important d'acteurs concernés, (*Mairie de Champignelles, Mairie de Douchy*) et –de façon plus anecdotique– de par la valorisation de nouveaux aspects comme l'existence de chemins de randonnées (*Mairie de Champignelles, Mairie de Marchais-Beton*).

### 2.3. Dysfonctionnements perçus, améliorations souhaitées

L'origine du projet de concertation repose sur une volonté d'intervenir sur la question des quantités d'eau plus que sur sa qualité, notamment de par les sollicitations de différents acteurs. La concentration rapide des flux d'eau avec le réseau d'assainissement (fossés et drains) lors des épisodes pluvieux et la rectification sont des explications données par certains acteurs (*Mairie de Chêne-Arnoult, Mairie de Douchy*) pour expliquer les arrivées et départs rapides d'eau dans le ru. Le problème des inondations est surtout soulevé dans les communes de milieu de bassin versant (Fontenouilles, Chêne-Arnoult, Chambeugle). Il faut cependant noter qu'une forte crue, de niveau centennal, au printemps 2016 fait peut être ressortir cette problématique de façon plus importante que si les entretiens avaient été menés avant cet épisode exceptionnel. L'augmentation des inondations au cours du temps ne fait en effet pas l'unanimité (*AFR de Fontenouilles*).

Lié à ce phénomène, le transport de sédiments par les flux d'eau peut occasionner des dégâts (*agricultrice à Chêne-Arnoult, Mairie de Chêne-Arnoult*) et un risque de bouchage des drains agricoles. C'est dans la commune de Champignelles que ce problème est le plus soulevé et que l'urgence à intervenir est mise en avant, en soulignant les investissements qui ont été nécessaires pour réaliser ces équipements. Les acteurs des autres municipalités ne relèvent eux pas toujours de dysfonctionnements majeurs (*Marchais-Beton, Fontenouilles, Douchy*).

Les autres points à améliorer soulevés lors des entretiens sont la gestion de la végétation dans certaines zones (*Mairie de Fontenouilles, AFR de Fontenouilles*) et la question de la qualité de l'eau, avec en particulier la quantité élevée de nitrates parfois évoquée (*agricultrice à Chêne-Arnoult, Mairie de Fontenouilles, Mairie de Marchais-Beton*). Les Fédérations de pêche et le SIVLO aimeraient eux voir la continuité écologique restaurée.

### 2.4. Idées de solutions évoquées par les acteurs

La gestion de la végétation est quasiment systématiquement évoquée comme moyen d'améliorer la situation (*agricultrice à Chêne-Arnoult, AFR de Fontenouilles, Mairie de Chêne-Arnoult, Mairie de Fontenouilles, Mairie de Chambeugle, Mairie de Marchais-Beton, Mairie de Douchy*). Elle l'est soit pour évoquer le rôle de tampon que peuvent jouer les zones boisées ou les prairies en freinant l'eau arrivant au ru, soit pour souligner l'importance d'un bon entretien de la végétation au niveau des berges. En particulier, plusieurs acteurs rappellent l'intérêt de ne pas laisser de chablis ou d'arbres abattus dans ou à proximité du cours d'eau car l'écoulement risquerait d'être bloqué (*agricultrice à Chêne-Arnoult, Mairie de Chambeugle, AFR de Fontenouilles, Mairie de Chêne-Arnoult*).

L'utilisation de zones de stockage d'eau en forêt ou dans des zones aménagées en mettant en place des retenues collinaires (*Mairie de Chêne-Arnoult*) ou en réalisant des travaux d'hydraulique douce (*agricultrice à Chêne-Arnoult*) est proposé par certains acteurs.

Le curage du ru est vu comme une solution rapide et efficace pour améliorer la situation à Champignelles, mais les acteurs ne sont pas opposés à mettre en œuvre des solutions alternatives et plus durables, pourvu qu'elles soient également rapides et efficaces (*Mairie de Champignelles, AFR de Champignelles*). Par ailleurs, l'idée de laisser le cours d'eau « vivre sa vie » et qu'il va reprendre ses droits quoi qu'on fasse est également avancée (*Mairie de Chêne-Arnoult, Mairie de Douchy*).

### 2.5. Perception du processus de concertation et éléments sur le contexte politique

Il faut noter que la création de la nouvelle commune de Charny-Orée-de-Puisaye en 2016 va induire des changements dans le fonctionnement des institutions considérées : diminution des compétences et des permanences pour les mairies déléguées, occupation accrue de certains élus impliqués dans les nouvelles collectivités (*Mairie de Marchais-Beton, Mairie de Douchy*), réorganisation éventuelle des AFR.

Des modifications des structures sont également prévues concernant la compétence GEMAPI qui sera possiblement transférée de la régie rivière de la Fédération des eaux Puisaye-Forterre au SIVLO et la création d'un EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) entre l'Yonne et le Loiret et envisagée pour 2018 (*SIVLO*).

D'un point de vue réglementaire, les contraintes imposées par la loi sur l'eau sont parfois évoquées. Certains acteurs déplorent sa logique « répressive » pour la gestion des cours d'eau et ses contraintes. (*AFR de Fontenouilles, AFR de Champignelles, Mairie de Chêne-Arnoult, Mairie de Douchy*) et d'autres sont au fait que tout ne peut pas être réalisé (*Mairie de Fontenouilles*). Par ailleurs, la classification du ru en tant que cours d'eau par les services de l'Etat n'est pas toujours bien perçue. Certains acteurs déplorent que celle-ci ait été décidée sans que leur avis soit pris en compte (*AFR de Champignelles, Mairie de Champignelles*).

Les acteurs se sentent dans l'ensemble concernés, d'autant plus que de nombreux élus sont liés au monde agricole (anciens ou actuels agriculteurs : *Mairie de Champignelles, Mairie de Chêne-Arnoult, Mairie de Chambeugle*). Selon les sensibilités propres à chacun, d'autres raisons expliquent leur intérêt pour le processus : s'informer de ce qui se passe sur le territoire administré (*Mairie de Fontenouilles*), éviter de nouvelles dégradations de l'état du ru du Cuivre et faire part de son expérience (*Mairie de Douchy*), défendre l'indépendance d'une

AFR (*AFR de Fontenouilles*), importance que les premiers concernés participent (*Mairie de Champignelles*).

Face à la question de la facilité à mobiliser les autres acteurs, il ressort de façon générale que ceux qui se sentent concernés viendront participer. L'existence des AFR pourra faciliter la mobilisation des propriétaires (*Mairie de Fontenouilles*) et certains acteurs proposent de faciliter cette mobilisation via leur réseau de connaissances (*agricultrice à Chêne-Arnoult*) ou en réunissant les membres du bureau de l'AFR (*AFR de Champignelles*).

Les principaux questionnements des acteurs concernent les coûts des interventions et la prise en charge du financement (*agricultrice à Chêne-Arnoult, AFR de Champignelles, Mairie de Fontenouilles, Mairie de Chambeugle, Mairie de Douchy*). La longueur du processus est aussi un aspect qui est soulevé (*Mairie de Fontenouilles, AFR de Champignelles, Mairie de Champignelles*), en particulier par la commune de Champignelles qui ressent un besoin urgent. Quelques questions sur la suite du processus et sur la prise en charge matérielle des travaux sont également soulevées (*Mairie de Fontenouilles, Mairie de Chambeugle*). Le maire d'une des communes (*Mairie de Chambeugle*) propose que des idées de solutions soient déjà avancées pour que le processus soit efficace et soulève que trop de personnes aux réunions peut nuire à leur efficacité.